Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 029-212901433-20261015-4PACTE-DE

COMMUNE DE MAHALON
(Finistère)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15
. en exercice : 15
. présents : 15
. votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MAHALON (Finistère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Raymond BETROM, Maire.

Date de convocation : 08 octobre 2026

Présents : BETROM Raymond, CELTON Fabien, PERON Marie-Hélène, LE BRUN Raphaël, BRENEOL Carine, CLAQUIN Éric, LE CORRE Marie-Renée, BARIOU Alain, D'HERVE Christophe, GOURRET Corinne, FAILLARD Anthony, LE CORRE Caroline, TREANTON Aurore, KERSUAL Laëtitia, MOULLEC Xavier.

Absents :

Secrétaire : CLAQUIN Eric

4 - Demande de subvention au Conseil Départemental (Pacte Finistère 2030 – Volet 1)

Le Conseil Départemental met en œuvre «le Pacte Finistère 2030» ayant pour objectif, entre autres, de prendre en compte les besoins spécifiques des communes et d'accompagner leurs projets ayant un rayonnement communal (volet 1) ou intercommunal (volet 2).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'aide départementale dans le cadre du Pacte Finistère 2030 (volet 1) pour un projet porté par la municipalité en 2027 (travaux réalisés en 2027), à savoir les travaux d'aménagement routier.

Il rappelle que Mahalon est au nombre des six communes finistériennes ne disposant pas de voie départementale. La totalité du réseau de voirie (65 km) est communal et donc à la charge de la collectivité locale.

Le programme d'aménagements routiers 2027 comprend des réfections lourdes de voirie, il convient ainsi de faire cette demande de subvention de 35 000 €.

Fait et délibéré à Mahalon, le 15 octobre 2026

A Mahalon, le 22 octobre 2026

Raymond BETROM
Le Maire

MAIRIE de MAHALON (Finistère)